

FOLIO 54

SMCTOM DE NONTRON

2025/0037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 44 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq

Le 20 octobre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, JONQUIÈRE Hervé, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, GOUILHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, GOURAUD Sylvie, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

CHAMOULAUD Vincent, BRETON Yves, BASILE Philippe, MAURANGE Jean-Claude,

Suppléantes remplaçantes titulaires

ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Remboursement des frais de remplacement des verrous des bacs dédiés aux professionnels

Les professionnels ayant une redevance spéciale, et ne disposant pas de local pour entreposer leurs conteneurs, ont été équipés de verrous à clé sur ces mêmes conteneurs.

Lors de la remise du conteneur à verrou, deux clés ont été fournies.

Il s'avère que les professionnels perdent régulièrement les clés et demandent au Smctom de Nontron le remplacement du verrou.

Monsieur Le Président propose de remplacer ces verrous à clés par des verrous à triangle.

Le coût de cette opération (récupération du bac, dépose de la serrure à clé, remplacement par une serrure à triangle et retour du bac) entraîne des frais d'achat d'un nouveau verrou et du temps agent.

Monsieur Le Président propose au Comité Syndical de facturer cette prestation à 50,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

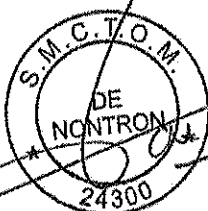
- **Acceptent** la proposition de remplacement des verrous des bacs dédiés aux professionnels ayant perdus les clés pour un montant de 50,00€ TTC,
- **Donnent** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0037

Page 1 / 1